

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 28 avril 2022

MaPrimeRénov' dans la Vienne – Bilan 2021 et évolutions 2022

Lancée le 1^{er} janvier 2020, MaPrimeRénov' remplace le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) « Habiter Mieux Agilité ».

Après une première année de lancement qui a vu plus de 140 000 demandes d'aides accordées, ce sont 644 073 demandes d'aide qui ont été accordées par l'Anah en 2021 au niveau national.

Dans le département de la Vienne, **5 820** dossiers ont été déposés en 2021 pour un montant d'aide attribué de **17,4 M€**, soit un montant multiplié par **4,5 par rapport à 2020**. Ces travaux aidés ont ainsi permis de générer près de **60M€ de travaux pour le territoire, travaux principalement réalisés par des entreprises locales**.

Quelques exemples de montants attribués par commune :

Commune	Montant MPR	Nombre dossiers	Commune	Montant MPR	Nombre dossiers
Poitiers	951 489 €	406	La Puye	70 230 €	17
Chatellerault	876 500 €	343	Usseau	52 179 €	12
Montmorillon	159 891 €	57	Queaux	56 822 €	13
Loudun	319 558 €	115	Verrue	45 639 €	9
Valence en poitou	366 410 €	85	Saint Secondin	70 792 €	12
Vivonne	159 951 €	59	Marçay	58 587 €	13
Neuville-de-Poitou	186 206 €	64	Maisonneuve	62 462 €	11

A titre de comparaison les montants attribués sur ces communes en 2020

Commune	Montant MPR	Nombre dossiers	Commune	Montant MPR	Nombre dossiers
Poitiers	269 723 €	96	La Puye	44 000 €	7
Chatellerault	178 303 €	72	Usseau	11 575 €	2
Montmorillon	37 800 €	14	Queaux	12 700 €	5
Loudun	70 334 €	30	Verrue	3 800 €	1
Valence en poitou	54 489 €	13	Saint Secondin	4 000 €	1
Vivonne	24 300 €	8	Marçay	9 500 €	3
Neuville-de-Poitou	46 533 €	17	Maisonneuve	0 €	0

En annexe, une cartographie présente les montants d'aides attribués par commune sur le territoire départemental.

Contact presse
Cabinet du préfet
Bureau de la communication
interministérielle

Mél : anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Depuis le 1^{er} janvier 2022, MaPrimeRénov' est réservée aux logements construits depuis au moins 15 ans, afin de renforcer la rénovation des logements anciens. Toutefois, il demeure possible de bénéficier de MaPrimeRénov' pour tous les logements construits depuis plus de deux ans pour le changement d'une chaudière fonctionnant au fioul.

Dans le cadre du plan de résilience économique et sociale, un effort financier concernant l'aide MaPrimeRénov' est mis en place dès le 15 avril et jusqu'au 31 décembre 2022 afin d'encourager le recours aux énergies renouvelables et réduire la dépendance des ménages au gaz et au fioul. Ainsi, les forfaits relatifs à l'installation de certains équipements de chauffage des locaux fonctionnant à partir d'énergies renouvelables sont majorés de 1 000 euros pour les ménages éligibles. Dans un second temps, l'objectif de réduction de la dépendance au gaz se traduira également à travers la suppression au 1^{er} janvier 2023 des forfaits relatifs à l'installation d'une chaudière au gaz à très haute performance énergétique, un délai qui permet aux ménages et aux entreprises de s'adapter à l'évolution du dispositif.

En parallèle, depuis le 1^{er} janvier 2022, l'aide de l'Anah « Habiter Mieux Sérénité » devient « **MaPrimeRénov' Sérénité** ». MaPrimeRénov'Sérénité permet aux ménages aux revenus modestes d'obtenir des financements plus avantageux pour leur rénovation globale afin de les encourager à réaliser des travaux les plus ambitieux possibles. MaPrimeRénov' Sérénité prévoit des financements avantageux (jusqu'à 50 % du coût des travaux, plafonnés à 30 000 €), un gain énergétique minimum de 35 % et un accompagnement individuel systématique tout au long du projet pour bénéficier de conseils neutres.

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2022, un nouveau point d'entrée unique pour tous les parcours de travaux est créé : France Rénov'. Il s'agit :

- d'une plateforme web sur laquelle trouver des informations utiles au sujet de la rénovation de l'habitat, un outil de simulation permettant d'identifier les aides financières disponibles pour la rénovation énergétique de son logement, ainsi qu'un annuaire des artisans qualifiés ;
- d'un numéro de téléphone national unique pour joindre les conseillers France Rénov' ;
- d'un réseau de plus de 450 guichets uniques « Espaces Conseil France Rénov' » (5 dans la Vienne), répartis sur l'ensemble du territoire, pour informer et conseiller les ménages.

L'objectif est de donner aux Français un égal accès à l'information, de les orienter tout au long de leur projet de rénovation, et d'assurer également une mission d'accompagnement spécifique auprès des ménages aux revenus les plus modestes. Les informations et conseils délivrés par France Rénov' sont gratuits et personnalisés afin de sécuriser le parcours de rénovation, de faciliter la mobilisation des aides financières et de mieux orienter les ménages vers les professionnels.

Contact presse
Cabinet du préfet
Bureau de la communication
interministérielle

Mél : anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pour toute question, contacter un espace France Renov' :

- par téléphone au **0 808 800 700 (service gratuit)**

- en ligne : <https://france-renov.gouv.fr/>

**Contact presse
Cabinet du préfet
Bureau de la communication
interministérielle**

Mél : anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers